



Probleme contrat longue duree sur photocopieur

Par **nogard**, le **05/05/2012** à **12:26**

Bonjour, j'ai y a 2 ans, j'étais en entreprise individuelle et j'ai contracté un contrat de longue durée sur un photocopieur avec GE-CAPITAL. 9 mois plus tard, j'ai cessé mon activité sans faire de liquidation judiciaire. Tout a été régularisé, sauf ce photocopieur. J'ai contacté le commercial qui m'a loué celui-ci et pendant 1 an et demi, il m'a fait croire que le contrat était soldé mais qu'il allait récupérer le photocopieur un peu plus tard. Finalement, j'ai reçu une mise en demeure de "GE-CAPITAL" avec 3200 € à régler de suite, et si remboursement anticipé je dois verser encore 7000 €. N'est-ce pas abusif comme contrat ? Que puis-je faire pour sortir de cette situation ? J'ai vraiment besoin d'aide !!!!

Par **pat76**, le **06/05/2012** à **18:28**

Bonjour, Dans le contrat de location que vous aviez contracté, il est spécifié que vous auriez une indemnité à verser dans le cas d'un remboursement anticipé. C'est la société que vous aviez créée qui louait le photocopieur ? La société a été radiée du registre du commerce à votre demande ?

Par **nogard**, le **06/05/2012** à **19:07**

Bonjour, Effectivement, l'indemnité de remboursement par anticipation est de 7000 €. En fait, je n'ai pas créé de société, il s'agit d'une entreprise individuelle (en nom propre). Aussi,

je n'étais pas au registre du commerce, j'étais en Bénéfice Non Commerciaux (BNC).